



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt six, le trente mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean BIANCUCCI.

Date de la convocation : 26/03/2026
Date d'affichage : 31/03/2026

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, M. Jean-Baptiste TORRE, M. Pascal TORRE, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, Mme Sarah SENTENAC, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, M. Antoine SODINI, Mme Marie-Françoise TORRE,

M. Julien TAVERA.

Étaient absents excusés : Mme Mathéa BRUNI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Mathéa BRUNI en faveur de M. Jean-Baptiste TORRE.

Secrétaire : Corticchiato Carla Serena.

OBJET : FORMATION DE L'ENSEMBLE DES AGENTS COMMUNAUX AUX PREMIERS SECOURS

Délibération n° : MA-DEL-2026-018

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une formation généralisée aux premiers secours à destination des agents communaux.

En effet, les agents de la commune sont quotidiennement en contact avec la population, dans les écoles, les espaces publics, les services techniques et administratifs. À ce titre, ils peuvent être confrontés à des situations d'urgence nécessitant une intervention rapide avant l'arrivée des secours.

La formation aux premiers secours permettrait :

- d'assurer une meilleure sécurité des administrés ;
- de renforcer la prévention des risques au sein des services communaux ;
- de permettre une réaction efficace face à des situations telles que malaises, accidents ou arrêts cardiaques - de valoriser les compétences des agents.

Il est proposé :

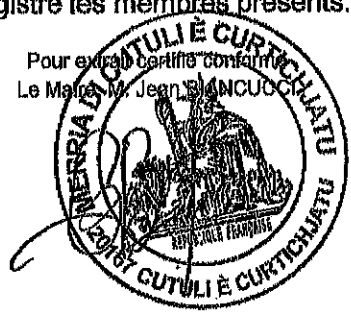
- d'organiser des sessions de formation aux premiers secours (type PSC1) pour l'ensemble des agents communaux obligatoire ;
- de prévoir un recyclage régulier des connaissances ;
- d'inscrire cette action dans le plan de formation de la commune si le CNFPT ne prévoit pas de formation aux premiers secours courant 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en place de formations aux premiers secours pour les agents communaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès des organismes agréés ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voies d'affichage le 31/03/2026



Pour extrait certifié conforme
Le Maire M. Jean BLANCUCCI